Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

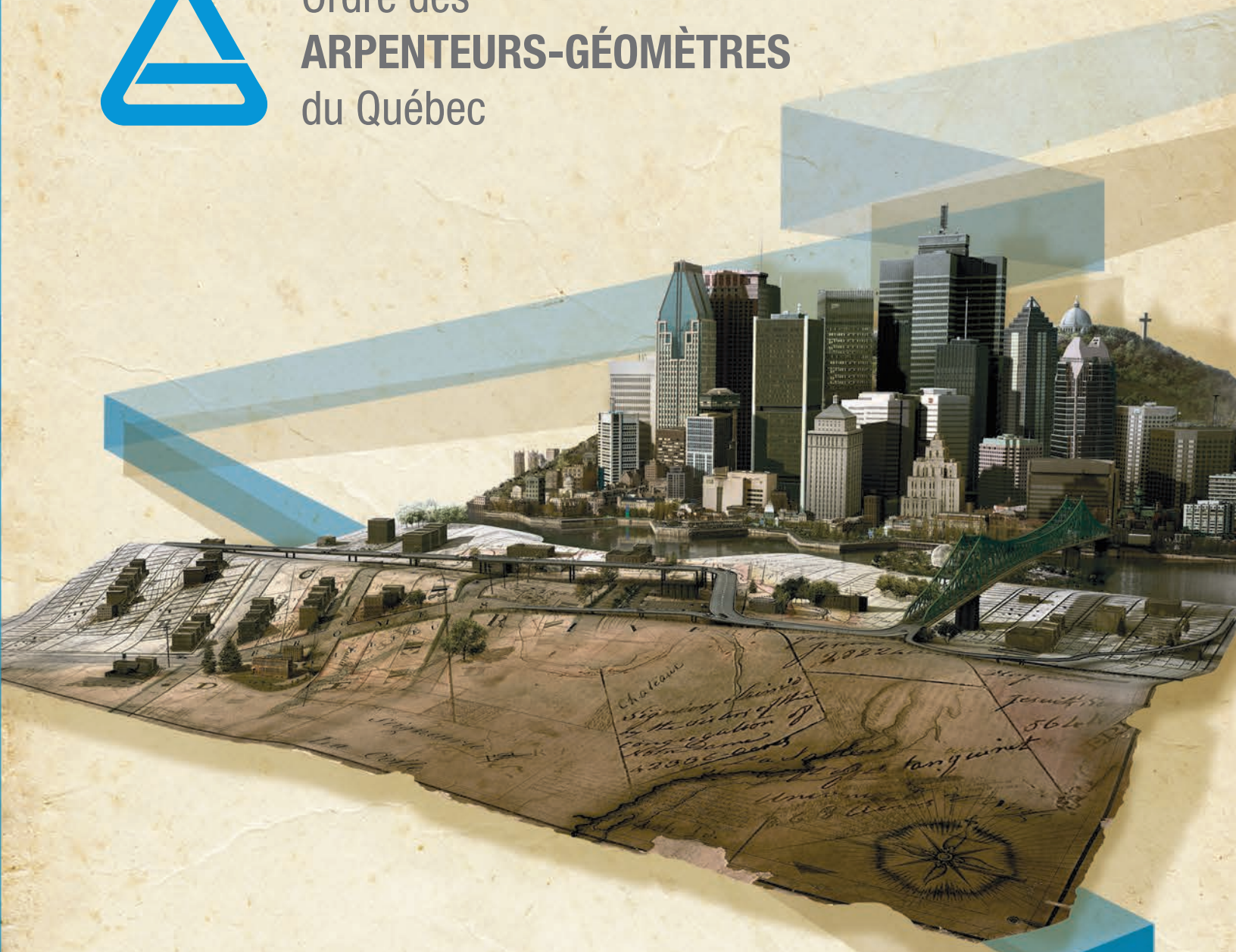

RAPPORT ANNUEL 2015 | 2016

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 3

Administrateurs du Conseil d'administration 2015-2016 4

Administrateurs du comité exécutif 2015-2016 4

Personnel du siège social de l'Ordre 4

Mot du président 5

Rapport du directeur général et secrétaire 8

Activités administratives 8

Activités du Conseil d'administration 10

Activités du comité exécutif 12

Activités relatives à la formation et à l'admission 15

Comité de la formation 16

Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation 17

Comité des stages de formation professionnelle 20

Comité des examinateurs 22

Délivrance des permis 24

Activités relatives à l'exercice de la profession 27

Comité d'inspection professionnelle 28

Rapport du syndic 30

Comité de révision 32

Conseil de discipline 33

Conseil d'arbitrage des comptes 35

Comité de sinistres et de prévention 36

Renseignements généraux 38

Rapport des vérificateurs 43

Note aux lecteurs
Dans le but d'alléger le texte, le masculin est utilisé sans discrimination

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, le 2 novembre 2016

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, le 2 novembre 2016

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pierre Tessier, a.-g.
Président

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Québec, le 2 novembre 2016

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre Tessier, a.-g.
Président

Les administrateurs du Conseil d'administration 2015-2016

Président :

Pierre Tessier, a.-g.

Administrateurs :

Région de Québec

François Harvey, a.-g.
(2014-10-22)[1]

Jean Taschereau, a.-g.
(2015-09-19)

Bernard Lemay, a.-g.
(2012-09-29)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2014-10-22)

Région de l'Est

Marcel Cadoret, a.-g.
(2012-09-29)

Région de Montréal

Sophie Morin, a.-g.
(2014-10-22)

Daniel Bérard, a.-g.
(2015-09-19)

Philippe Tremblay, a.-g.
(2012-09-29)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2013-09-28)

Région du Centre

Éric Bachand, a.-g.
(2015-09-19)

Administrateurs nommés :

Marc-André Gosselin
(2012-09-29)

Paul Monty
(2013-09-28)

Richard Leduc
(2014-10-22 à 2015-10-09)

Djibril Diop
(2015-10-09 à 2016-02-15)

Les administrateurs du comité exécutif 2015-2016

Parmi les administrateurs du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

Pierre Tessier, a.-g., président

François Harvey, a.-g., vice-président

Daniel Bérard, a.-g.

Sophie Morin, a.-g.

Paul Monty, administrateur nommé

Le personnel du siège social au 31 mars 2016

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Inspecteur-enquêteur :
Steve Cloutier, a.-g.

Contrôleure-comptable :
Christiane Hudon

Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Chargée d'affaires professionnelles :
Corinne Thomas

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Adjointe à l'admission
et commis-comptable :
Monique Desroches

Technicienne juridique :
Émilie Tremblay
(Audrey Thibault, par intérim)

Secrétaire-réceptionniste :
Sylvie Simard

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Syndic adjoint :
Jacques Drainville, a.-g.

Procureure :
Me Anik Fortin-Doyon, avocate

Adjointe :
France Robitaille

Technicienne juridique :
Catherine Bérubé

1 Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)

M. Pierre Tessier, a.-g.
Président de l'Ordre

MOT DU PRÉSIDENT

Pour une dernière fois, je m'adresse à vous à titre de président de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Je profite de cette occasion pour remercier les administrateurs, le personnel de l'Ordre et les nombreux bénévoles qui m'ont si bien supporté durant les cinq mandats pendant lesquels j'ai eu l'honneur de présider l'OAGQ.

Cette dernière année a, encore une fois, été fertile en réalisations et c'est avec beaucoup de fierté que je dresse un bilan des principaux projets que nous avons collectivement complétés ou qui sont en cours d'exécution.

Tournée des régions

Accompagné des administrateurs régionaux, j'ai sillonné le Québec de janvier à avril 2016 pour rencontrer quelque 200 membres de notre Ordre. Des réunions se sont tenues dans neuf régions, soit à Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Alma, Québec, Rouyn-Noranda, Longueuil, Gatineau et Laval. Plusieurs points d'intérêt étaient à l'ordre du jour. Nous avons présenté les modifications législatives et réglementaires récentes et en cours de même que la démarche de planification stratégique bien amorcée. Nous avons également discuté de l'amélioration du système foncier, du changement de notre titre professionnel, de la prévention, de l'assurance responsabilité professionnelle, de la pérennité du Fonds Joncas et du livre à paraître *Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre*. Ces différents sujets ont fait l'objet d'échanges fructueux et plusieurs commentaires et suggestions émis par les participants seront pris en compte pour l'amélioration de nos processus et de nos règlements.

Projet de forum sur l'amélioration du système foncier

L'amélioration du système foncier aura connu une amélioration significative avec le programme de réforme du cadastre québécois dont la fin est prévue en 2020. Néanmoins, d'autres étapes restent à franchir pour pouvoir bénéficier d'un système réellement moderne et performant. Une des étapes primordiales de bonification serait l'ajout de la couche de représentation des servitudes au plan de cadastre. On peut aussi s'interroger sur l'option d'y ajouter les informations relatives au zonage. Enfin, on doit réfléchir à la possibilité de conférer une force probante aux inscriptions du registre foncier.

Toutes ces hypothèses seront discutées lors d'un forum proposé par l'OAGQ à la Chambre des notaires du Québec et à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec qui ont accepté de faire partie du comité organisateur. Le forum, prévu l'an prochain, réunira les principaux intervenants concernés par les questions foncières. Cet exercice devrait permettre d'identifier les pistes de solutions les plus prometteuses dans un objectif de sécurisation des titres et de protection du public.

Planification stratégique

Le Conseil d'administration a entrepris la planification d'un nouveau plan stratégique. Ainsi, le 11 février 2016, les membres du CA se rencontraient afin de déterminer le volet stratégique du plan. Lors de cette journée, les discussions auront permis de définir :

- la vision, les valeurs et la mission de l'Ordre;
- les enjeux et les orientations stratégiques du plan.

Partant de ce volet stratégique du plan, issu des travaux du CA, il a été décidé de travailler le volet plan d'action (les projets) à partir d'une démarche participative. En conséquence, une journée d'ateliers s'est tenue le 6 mai 2016. Un peu plus d'une trentaine d'employés et de membres de l'Ordre y ont mis à profit leur expérience dans les divers domaines touchés par le plan afin de proposer au CA des projets et des actions concrètes pour atteindre les objectifs des orientations stratégiques du nouveau plan. Par ailleurs, lors de la Tournée des régions, nous avons amassé un grand nombre d'idées et de commentaires émis par les membres. Ils serviront également à bonifier la planification du volet plan d'action.

Lors de l'assemblée générale du congrès d'automne 2016, nous avons eu le plaisir de présenter le volet stratégique du futur plan 2017-2021, dont la nouvelle vision de l'OAGQ qui s'énonce comme suit :

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, par l'excellence de son encadrement et son apport au développement de la profession, vise à garantir à la population la sécurité juridique du territoire par l'exactitude de sa délimitation et de sa représentation.

Projet changement de notre titre professionnel

Ce projet a amené des échanges forts intéressants tout au long de l'année. Lors de sondages à main levée, réalisés au cours de la Tournée des régions, 70 % des quelque 200 membres de l'Ordre se sont prononcés en faveur d'une éventuelle adoption du titre de géomètre-expert en remplacement de celui d'arpenteur-géomètre. Ces résultats nous ont amenés à poursuivre le projet en transmettant un sondage à l'ensemble de nos membres, via la firme Desjardins Marketing, en août 2016. Près de 600 membres ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de réponse très élevé. Plus de 55 % de ces membres (59 % après répartition des indécis) se sont prononcés en accord avec le projet. Le Conseil d'administration a pris acte de ces résultats et discutera sans tarder des suites à donner au projet.

Actualisation de la réglementation

La période 2015-2016 aura été bien chargée pour ce qui touche à la bonification de la réglementation et à son adaptation aux nouvelles réalités. Il m'apparaît donc important de vous résumer les principaux travaux.

- **Loi sur les arpenteurs-géomètres**

Notre demande visant à réduire la taille du Conseil d'administration chemine actuellement dans un projet de loi omnibus sur les lois professionnelles, soit le projet de loi 98. L'objectif est de réduire le nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'administration. La représentation régionale sera toutefois conservée.

- **Règlement sur les repères et les bornes**

Le travail sur ce règlement avance bien et plusieurs commentaires ont été recueillis sur la dernière version de projet. Ils s'ajouteront à ceux déjà compilés lors des deux consultations précédentes. L'ensemble des remarques seront analysées par le comité ad hoc qui verra à suggérer au Conseil d'administration les modifications nécessaires, s'il y a lieu.

- **Code de déontologie**

Notre Code de déontologie est en révision afin de l'adapter à l'évolution des pratiques en matière d'éthique et de déontologie. Des notions relatives aux conflits d'intérêts, aux rapports entre confrères, au partage des revenus et de la publicité seront également précisées.

- **Règlement sur le greffe**

Avec l'avènement du greffe numérique, des changements au Règlement sur le greffe sont nécessaires. La rédaction du projet de règlement est terminée. Tant la constitution que la conservation du greffe sont visées par cette modification. La durée illimitée de la conservation ainsi que la nature des documents à conserver soulèvent beaucoup de questionnement. D'ailleurs, ces interrogations rejoignent celles concernant notre responsabilité professionnelle sans limites de temps.

- **Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation**

Les modifications à venir pour ce règlement ont pour objectif d'encadrer la production des certificats de localisation relatifs aux copropriétés. Elles visent notamment à uniformiser les pratiques entre les différentes régions et à apporter des précisions sur la définition des structures devant être relevées. Ce projet a déjà été commenté par la Chambre des notaires du Québec et a été soumis à l'Office des professions.

Trois produits distincts seront proposés.

- Le certificat de localisation « Global » produit notamment lors de la création de la copropriété et montrant les espaces communs et les parties privatives.
- Le certificat de localisation « Partie privative ».
- Le certificat de localisation « Coquille » qui sera produit et qui pourra être mis à jour par le syndicat de la copropriété et qui portera uniquement sur le gros œuvre. Ce certificat s'apparentera au conventionnel.

- **Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation**

Pour plusieurs praticiens, la notion d'enquête mentionnée à l'article 8 de ce règlement est contraignante et peut même être très difficile à appliquer dans certaines circonstances, notamment dans le cas d'une limite qui concerne plusieurs bienfonds adjacents. Un groupe de travail analyse donc la possibilité de redonner aux arpenteurs-géomètres la latitude d'effectuer un travail d'identification sur le terrain de certaines limites (titre, cadastre, etc.) sans affecter le droit de propriété. Ce sujet a soulevé beaucoup d'intérêt et d'intéressants échanges lors des différentes rencontres de la Tournée des régions.

- **Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis**

Ce règlement a été révisé et est entré en vigueur le 9 juin 2016. Il est désormais permis aux candidats à la profession d'effectuer une partie de leur stage professionnel hors Québec dans toute juridiction où l'on retrouve un ordre professionnel d'arpenteurs-géomètres et sous la supervision d'un de ses membres. Le stage hors Québec pourra être d'une durée de deux à six mois. Par ailleurs, les finissants en sciences géomatiques de l'Université Laval pourront se prévaloir des Ententes sur les stages qui ont été signées avec le Maroc en 2012 et avec l'Ontario en février 2016 où les modalités déjà définies facilitent l'organisation et l'acceptation du stage.

Activités de représentation

Au cours de cette année de présidence, j'aurai eu l'agréable, mais néanmoins essentielle tâche de représenter l'Ordre aux événements suivants :

- Banquet de la Chambre des notaires du Québec le 25 septembre 2015, à Sherbrooke.
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Nouvelle-Écosse du 13 au 16 octobre 2015, à Chester.
- Colloque de l'Association de géomatique municipale le 22 octobre 2015, à Drummondville (animation de la plénière).
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick du 22 au 24 janvier 2016, à Fredericton.
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario du 26 au 28 février 2016, à London.
- Premier colloque de GéoAlliance Canada du 13 au 16 mars 2016, à Calgary.
- Congrès conjoint de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada et de Géomètres professionnels du Canada du 3 au 6 mai 2016, à Edmonton.
- Congrès bisannuel de l'Ordre des géomètres-experts de France du 21 au 23 juin 2016, à Nancy.
- Plusieurs assemblées des membres du Conseil interprofessionnel du Québec, en cours d'année, à Montréal.
- Commission parlementaire sur le projet de loi 98 le 24 août 2016, à Québec (présentation d'un mémoire).
- Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres du Manitoba du 14 au 16 septembre 2016, à Winnipeg.
- Par ailleurs, le vice-président François Harvey a représenté l'Ordre au Congrès de l'Association des arpenteurs-géomètres de la Colombie-Britannique du 2 au 4 mars 2016, à Kimberley.

En terminant, je réitère mes remerciements à tous pour votre appui et votre dévouement pour l'amélioration constante de notre profession.

Pierre Tessier, a.-g.
Président

M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Activités administratives

Élections 2016 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de pourvoir 3 postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de l'Est, la région de Québec et la région de Montréal.

Le 15 mars 2016, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 6 avril 2016 à 17 heures.

Pour la région de l'Est, l'administrateur sortant était M. Marcel Cadoret, a.-g. Monsieur Cadoret n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de M. Ghislain Tremblay, a.-g., de Saguenay, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Bernard Lemay, a.-g. Monsieur Lemay n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour pourvoir ce poste, soit celle de M. Vincent Savard, a.-g., de Québec, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Philippe Tremblay, a.-g. Monsieur Tremblay a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous avions reçu deux candidatures pour pourvoir ce poste, soit celle de M. Philippe Tremblay, a.-g., de Lac-Brome, et celle de M. Yvon Dazé, a.-g., de Sainte-Julienne. Toutefois, avant le début des procédures officielles d'élection, M. Tremblay a retiré sa candidature au profit de celle de M. Dazé qui a été déclaré élu sans opposition.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif (2015 - 2016)

Élu le 11 juin 2015 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Pierre Tessier, a.g., a débuté son mandat d'un an lors de la première réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le jour même de l'assemblée générale annuelle, soit le 19 septembre 2015. L'élection des membres du comité exécutif s'est faite à la même occasion.

Assemblée générale annuelle 2016

L'Ordre tenait sa 134e assemblée générale annuelle le vendredi 23 septembre 2016 à Beaupré.

Évolution du tableau des membres

Au 31 mars 2016, l'Ordre comptait 1045 membres comparativement à 1035 en 2015. La représentation féminine se maintient avec 133 femmes pour 912 hommes. Une certaine stabilité est également notée dans la répartition des membres selon le type de permis avec 1031 arpenteurs-géomètres pour 14 géomètres. L'attrait de la profession remarquée depuis 2013 est toujours au rendez-vous, l'Ordre ayant accueilli 32 nouveaux membres cette année. Finalement, il y a lieu de mentionner que la baisse des membres propriétaires, actionnaires ou associés se poursuit, leur nombre passant de 404 en 2015 à 384 cette année alors que les salariés voient leur part augmenter pour un total de 469 membres.

Contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation de titre

Au cours de l'exercice 2015-2016, sur la base d'information et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a ouvert 5 nouveaux dossiers d'enquête et en a complété 8. À la fin de la période, 5 dossiers demeuraient actifs. Aucune poursuite pénale n'a été intentée au cours de la période d'exercice. On retrouvera dans la section Renseignements généraux, un tableau détaillé des activités.

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2015-2016, les membres ont pu assister à 5 formations organisées par l'Ordre. Au total, 28 heures de formation ont été offertes abordant tant les volets de gestion, de déontologie, que de compétences liées directement à l'exercice de la profession. Un tableau détaillé de ces formations peut être consulté dans la section Renseignements généraux.

Par ailleurs, l'Ordre a déposé, en novembre 2015, son *Plan triennal de formation continue Avril 2016 – Mars 2019*.

Outre la liste des formations visées pour la période, on y énonce les lignes directrices sur lesquelles les choix de formations doivent s'appuyer. Le plan fait également le point sur les diverses formules de prestation qui seront mises de l'avant afin d'offrir aux membres une plus grande accessibilité aux cours offerts, quelle que soit leur région de pratique. Conformément à ce plan, les formations données en salle cette année ont toutes été diffusées en webdiffusion permettant ainsi l'interaction directe avec le groupe en salle et le formateur. Elles sont également disponibles pour visionnement en ligne ultérieurement.

Remerciements

Je profite de l'occasion pour remercier tous les employés de l'Ordre pour leur apport au bon fonctionnement de notre administration, leur professionnalisme et leurs efforts constants pour améliorer les façons de faire. Je remercie également les membres de tous les conseils et comités de l'Ordre, ainsi que l'ensemble des membres bénévoles qui ont collaboré cette année à un grand nombre d'activités et de projets qui n'auraient pu être accomplis sans leur implication. Finalement, j'adresse mes remerciements aux membres du Conseil d'administration pour leur dévouement et la confiance dont ils font preuve envers toute l'équipe de l'Ordre.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu 7 réunions ordinaires et 4 réunions extraordinaires. Seules les principales résolutions qui furent adoptées sont résumées dans ce rapport.

Dossiers administratifs

- Approbation des embauches et nominations à divers postes :
  - Secrétaire de l'Ordre pour l'exercice 2015-2016
  - Syndic de l'Ordre pour l'exercice 2015-2016
  - Syndic adjoint pour l'exercice 2015-2016
  - Maître de stage de perfectionnement jusqu'en octobre 2017
  - Chargé d'affaires professionnelles jusqu'en mars 2018
- Nomination de représentants de l'Ordre dans des instances externes :
  - Conseil d'administration de l'Association GéoAlliance Canada
  - Comité directeur du Fonds Joncas administré par l'Université Laval
  - Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres
  - Conseil interprofessionnel du Québec
- Acceptation de l'invitation de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada et de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario pour la tenue d'un congrès conjoint en mars 2017 à l'occasion du 150e anniversaire du Canada.
- Recommandation de la candidature de deux arpenteurs-géomètres pour le prix « Mérite du CIQ » qui vise à reconnaître les réalisations et la contribution d'un membre au développement de l'Ordre et de la profession.
- Approbation des tarifs révisés du *Guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – Janvier 2016.*
- Résolution d'appui du Conseil d'administration du Fonds Joncas pour son projet de transfert du fonds vers la Fondation de l'Université Laval.
- Résolution de remerciements officiels aux arpenteurs-géomètres Ted et Robert Katz pour leur don substantiel de 50 000$ au fonds Joncas, contribuant ainsi à la formation de la relève.
- Approbation de la participation de l'Ordre au projet « Parlons du public » dans le cadre de la campagne *Ordre de protéger* du CIQ et de financer la production d'un clip vidéo.
- Reconnaissance des principes établis dans la nouvelle version du document *Principes canadiens d'arpentage généralement reconnus* produit par le Conseil canadien de Géomatique.

Dossiers relatifs aux admissions et à la délivrance de permis

- Approbation des questions de l'évaluation écrite de la session 2015 donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre.
- Approbation des résultats des évaluations professionnelles de la session 2015.
- Approbation des modalités et des échéanciers des évaluations professionnelles pour la session 2016.
- Détermination des exigences de formation complémentaire suite à l'analyse des recommandations du comité d'équivalence des diplômes et de la formation pour chaque candidat ayant déposé une demande à cet effet.
- Détermination des exigences d'évaluation pour l'admission à l'Ordre de chaque candidat ayant déposé une demande de permis d'exercice de géomètre.
- Résolution d'appui à l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada dans le cadre d'une demande de financement à Emploi et Développement social Canada

pour développer des outils d'amélioration des processus d'évaluation des professionnels formés à l'étranger.

- Adoption du projet de protocole d'entente entre l'OAGQ et l'AOLS pour un programme d'échanges de stagiaires, lequel a été signé par les deux présidents desdites associations le 26 février 2016, lors du congrès de l'AOLS.

Dossiers relatifs aux comités statutaires et ad hoc

- Nomination des présidents, secrétaires et membres pour les divers postes à pourvoir dans les conseils, comités statutaires et comités ad hoc de l'Ordre.
- Création de comités ad hoc ayant le mandat de faire des recommandations au Conseil d'administration :
  - Groupe de travail sur les problématiques de diffusion des fichiers numériques géoréférencés
  - Comité d'étude sur les critères de reconnaissance des activités de formation continue externes
  - Comité de travail sur l'établissement du profil de compétences pour l'obtention du permis d'arpenteur-géomètre qui contribuera à la révision des cours du département des sciences géomatiques de l'Université Laval
  - Comité d'étude sur les énoncés d'intention du premier volet de la réforme du Code des professions
- Dissolution de comités ad hoc dont le mandat est terminé :
  - Comité de veille stratégique
  - Comité d'étude sur les modalités d'évaluation relatives à une augmentation de la durée du stage de formation professionnelle
  - Comité d'étude sur les critères de reconnaissance des activités de formation continue externes
- Approbation du programme d'inspection professionnelle pour l'exercice 2015-2016

Dossiers relatifs aux finances

- Approbation de budgets prévisionnels 2016-2017 :
  - Fonds d'exploitation
  - Fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance
  - Fonds de formation continue
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs pour le programme de formation continue 2016-2017.
- Détermination de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2016-2017 et des modalités de versement.
- Modification à la politique tarifaire de réinscription au Tableau pour les membres de la classe « Retraité sans revenus d'emploi » et pour les membres géomètres.
- Résolutions concernant les assurances responsabilité de base et de rénovation cadastrale :
  - Approbation du renouvellement des polices
  - Approbation du maintien des frais administratifs liés à la gestion de la prime personnalisée
  - Approbation d'utilisation d'une partie des sommes cumulées par le fonds de prévention pour absorber une partie de la hausse des contributions au régime collectif
  - Mandat à l'administration d'entreprendre les démarches nécessaires à la révision de l'ensemble des critères de personnalisation de la contribution des membres assurés au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle et autorisation d'engager un expert externe pour assister l'Ordre dans ce travail
  - Approbation de modifications au libellé de la police responsabilité de base sur recommandation du comité d'assurance
- Résolutions d'octroi de contrat :
  - Mandat pour formation sur les drones
  - Mandat pour formation sur le greffe numérique
- Détermination des dépenses remboursables relatives à la participation des administrateurs, du personnel de l'Ordre et des invités spéciaux au congrès de l'Ordre, septembre 2015.
- Détermination des honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Détermination du taux horaire relatif aux temps de déplacement des maîtres de stages de perfectionnement.
- Détermination des divers frais relatifs aux évaluations professionnelles.

Dossiers relatifs à la réglementation et à l'encadrement de la profession

- Autorisation donnée au directeur général et secrétaire de radier du Tableau les membres qui n'auront pas acquitté leurs cotisations, leur contribution au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle ou toute autre redevance due à l'Ordre dans les délais prescrits.
- Autorisation donnée au directeur général et secrétaire de transmettre deux avis de non-conformité en matière de formation obligatoire, le défaut de se conformer à l'expiration du délai entrainant une radiation du Tableau.
- Approbation de modifications aux règles et aux modalités de contrôle de la formation continue.
- Autorisation de fermeture de deux dossiers d'imposition de stage de perfectionnement comme suite à une inspection professionnelle, les membres s'étant conformés aux obligations.
- Approbation du projet de Règlement modifiant le *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* afin de mieux encadrer la pratique en matière de copropriété divise.
- Mandat à la Direction des affaires juridique afin d'examiner les modifications législatives et/ou réglementaires possibles pour améliorer la protection du public en matière de cession de greffe.
- Approbation du Règlement modifiant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres* afin de permettre aux candidats à la profession d'effectuer un stage hors Québec.

Activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de 5 membres élus chaque année parmi les 14 membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages de formation professionnelle, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité exécutif a tenu 10 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires.

Seules les principales résolutions qui furent adoptées sont résumées dans ce rapport.

Dossiers administratifs

- Décision de ne pas procéder à un appel du jugement no 350-61-025641-110 « OAGQ c. Génivar inc. » et de sensibiliser les ordres professionnels concernés dans le dossier, soit l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Chambre des notaires du Québec, ainsi que les municipalités à l'effet que toute transaction immobilière soit basée sur un plan préparé par un arpenteur-géomètre.
- Nomination des candidats retenus à divers postes :

  - Chargé d'affaires professionnelles
  - Inspecteur-enquêteur

- Approbation du projet d'entente entre l'AOLS, l'OAGQ et l'AATC pour l'organisation d'un congrès conjoint en 2017.
- Nomination des scrutateurs pour le dépouillement des votes dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2016-2017.

Dossiers relatifs aux admissions et à la délivrance de permis

- Acceptation des stages d'une durée d'un an pour des candidats tel que recommandé par le comité des stages de formation professionnelle.

Dossiers relatifs aux finances

- Recommandation au Conseil d'administration d'approuver les budgets prévisionnels 2016-2017 :
  - Fonds d'exploitation
  - Fonds de formation continue
  - Fonds d'exploitation du fonds du régime d'assurance
- Recommandation au Conseil d'administration d'approuver pour l'exercice 2016-2017 :
  - Proposition de cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2016-2017
  - Proposition de cotisation supplémentaire des membres actifs pour financer le programme de formation continue
- Recommandation au Conseil d'administration d'approuver les états financiers vérifiés pour l'exercice 2014-2015.
- Approbation d'une majoration des frais de transfert de minutes.
- Autorisation de dépôt d'une avance de budget à l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario pour l'organisation du congrès conjoint 2017, les autres partenaires agissant conformément.
- Approbation de la nouvelle politique d'achat afin de formaliser d'autant mieux les processus d'achats de fournitures, de services professionnels et d'autorisations de dépense.
- Résolutions d'octroi de contrat :
  - Mandat de coordination générale, révision, rédaction, gestion des publicités pour la revue Géomatique pour la période 2015-2016
  - Mandat à une firme de recrutement pour assister le directeur général et secrétaire pour l'embauche d'un chargé d'affaires professionnelles et d'un inspecteur-enquêteur
  - Mandat à une firme de CPA pour l'optimisation du fonctionnement de la comptabilité pour la période 2015-2016
  - Mandat de services pour l'amélioration de l'outil de gestion et d'accès au livre des greffes
  - Mandat de services pour appuyer le comité du Congrès 2015-2016 dans l'organisation de l'activité
  - Mandat à une firme immobilière pour assister l'Ordre dans l'analyse des besoins en matière de locaux pour son secrétariat et pour tout projet de réaménagement ou de relocalisation des espaces requis résultant de cette analyse
  - Mandat de services d'une avocate externe pour le Bureau du syndic pour le suivi de trois dossiers d'enquêtes qui s'échelonneront sur les périodes 2015-2016 et 2016-2017

Dossiers relatifs à la formation continue

- Décisions sur les recommandations du comité de la formation continue obligatoire :
  - Demandes de dispense de formation continue
  - Demandes d'accréditation de formateur
  - Demandes de reconnaissance de formation externe

Dossiers relatifs à la délivrance de permis

- Résolution établissant que tout candidat faisant la demande d'un permis de géomètre et qui ne détient pas un diplôme universitaire pertinent dans le domaine de la spécialité demandée pourra faire l'objet d'une évaluation écrite ou orale afin de confirmer ses connaissances et ses compétences dans ladite spécialité.
- Détermination des exigences d'évaluation spécifiques pour l'admission à l'Ordre de candidats ayant déposé une demande de permis d'exercice de la profession de géomètre dans diverses spécialités.

Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général et secrétaire de l'Ordre

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION ET À L'ADMISSION

Mme Audrey Thibault
Secrétaire par intérim
du comité de la formation

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le mandat du comité

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Il est officiellement composé de 2 représentants de l'Ordre, 2 représentants du Bureau de coopération interuniversitaire et 1 représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

Les membres

- Pierre Tessier, représentant de l'OAGQ
- Mylène Corbeil, représentante de l'OAGQ
- Francis Roy, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- Marc Gervais, Université Laval, représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- Maryse Champagne, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Mathieu Lavoie, représentant suppléant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Secrétaire : Audrey Thibault (OAGQ), par intérim

Les activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité de la formation a tenu 2 réunions où il s'est penché, entre autres, sur 3 dossiers d'intérêt.

Le programme en sciences géomatiques de l'Université Laval a présenté au comité son plan d'action qui propose une révision du programme basée sur l'approche par compétence. Le comité suivra l'évolution de ces travaux qui permettront d'établir une plus grande cohérence entre les cours et de s'assurer que les compétences et les qualités spécifiques que les étudiants devront atteindre à la fin du baccalauréat répondent bien au profil de la profession.

Par ailleurs, le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* a été modifié afin de reconnaître les stages hors Québec. Une entente a été signée avec l'Ontario et le Maroc.

Finalement, le processus d'analyse des demandes d'obtention du permis de géomètre a été amélioré afin d'optimiser l'uniformité et la rapidité des décisions.

M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat du comité

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Les membres

- Francis Roy, a.-g., directeur du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval
- Pierre Giguère, a.-g., président du comité des examinateurs
- Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- Jean-Claude Tétreault, a.t.C., a.-g., MBA, directeur exécutif de l'Association des arpenteurs des terres du Canada et registraire du Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)
- Abéné Rissikatou, a.-g., a.t.C.
- Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le comité a tenu 2 réunions afin d'assurer un suivi des dossiers en cours et d'étudier les nouvelles demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de la formation.

Lors de ces réunions, 4 dossiers de demande ont été fermés. Au 31 mars 2016, 12 dossiers étaient toujours en suivi.

Par ailleurs, l'Ordre a entrepris une démarche d'amélioration de la section de son site Internet concernant l'admission à la profession. Dans le cadre de ses travaux, l'Ordre entend donner suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissances des compétences professionnelles dans son *Rapport de vérification particulière : L'accès à l'information pour les candidates et candidats formés à l'étranger sur les sites web des ordres professionnels (29 mars 2016)*.

Données détaillées concernant la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis pour l'exercice 2015-2016

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					
	NOMBRE DE DEMANDES				
LIEU DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					
	NOMBRE DE DEMANDES				
DEMANDES DE RECONNAISSANCE	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	0	0	0	0	0
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	4	0	1*	0	4

* Demande reçue année antérieure

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre			
	NOMBRE DE DEMANDES		
FORMATION À ACQUÉRIR	Au Québec	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0	1
Stage	0	0	0
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Autre	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre			
	NOMBRE DE DEMANDES		
FORMATION À ACQUÉRIR	Au Québec	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0	1
Stage	0	0	0
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Autre	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise ne détenant pas un diplôme requis			12

L'Ordre a un règlement en vertu du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Par ailleurs, au cours de la période, l'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence au regard des autres conditions et modalités et n'a pas eu à rendre de décision sur de telles demandes reçues au cours d'années antérieures.

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Mme Hélène Julien, a.-g.
Présidente du comité des stages de formation professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le comité des stages de formation professionnelle a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du *Règlement sur les conditions et les modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.* Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions au stage obligatoire, il reçoit les rapports des stagiaires et les évaluations produites par les maîtres de stage. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- Hélène Julien, a.-g., présidente
- Alexis Carrier-Ouellet, a.-g., secrétaire
- Guillaume Thériault, a.-g.
- Normand Jean, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité s'est réuni à 14 reprises et a étudié en moyenne 9 dossiers par rencontre.

Au 31 mars 2016 :

Candidats ayant terminé leur stage :	31
Candidats qui sont présentement en stage :	37

Les principaux objectifs du comité

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation.
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage.
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.*
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement.
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

Après analyse, commentaires et vérification des corrections lorsqu'il y avait lieu, le comité a approuvé le rapport final et les évaluations de 31 stagiaires.

La présidente du comité et le président du comité des examinateurs ont rencontré, l'automne dernier, les étudiants de l'Université Laval afin de les informer sur les modalités concernant les stages de formation professionnelle et répondre aux questions s'y rattachant. Une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

Finalement, il importe de mentionner que le 24 février 2016, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et l'Association of Ontario Land Surveyors ont signé un protocole d'entente de mobilité de stagiaires. Ce protocole vise la définition, les responsabilités et les règles pour développer et favoriser les échanges de stagiaires entre les deux provinces.

M. Pierre Giguère, a.-g.
Président du comité
des examinateurs

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat du comité

Composé de 5 à 6 arpenteurs-géomètres et d'un géomètre, le comité des examinateurs élabore les évaluations professionnelles d'admission à l'exercice de la profession. De plus, le comité assiste le conseil d'administration de l'Ordre sur les orientations à prendre sur les modalités et le processus d'admission. Le comité, épaulé de collaborateurs voit également au bon déroulement des séances d'examens, à la correction de ceux-ci, au processus de révision et au suivi de l'information avec les candidats.

Les membres

Pierre Giguère, a.-g., président

Mylène Meunier, a.-g. (congé de maternité)

Christian Murray, a.-g.

Mathieu Lambert, g. (depuis octobre 2015)

Richard Leclair, a.-g.

Pascal Neveu, a.-g.

Simon Jean, a.-g., (remplacement de Mme Meunier)

Les activités

Avril 2015	Réunion finale – conception des évaluations 2015
Avril 2015	Étude de l'évaluation écrite 2015 en docimologie
Avril 2015	Présentation des évaluations 2015 au Conseil d'administration de l'OAGQ
Mai 2015	Tenue des évaluations donnant accès à la profession
Juin 2015	Présentation du corrigé de l'évaluation écrite
Juin 2015	Rapport d'évaluation des évaluations orales
Août 2015	Étude des demandes de révision
Octobre 2015	Rencontre des étudiants – Université Laval
Novembre 2015	Préparation de l'examen 2016
Décembre 2015	Rencontre du Conseil d'administration de l'OAGQ
Janvier 2016	Rencontre préparatoire – mise à jour des grilles de vérification
Février 2016	Acceptation des travaux pratiques des étudiants
Mars 2016	Préparation de l'examen 2016

Évaluations d'admission 2015

Les évaluations d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre ont eu lieu les 26, 27 et 28 mai 2015. La séance d'évaluation écrite s'est déroulée au Pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval tandis que les examens oraux (déontologie, lois et règlements et travail pratique) se déroulaient à l'hôtel Clarion de Ste-Foy. Le nombre d'inscriptions élevé au processus d'évaluation a demandé la collaboration de 34 arpenteurs-géomètres pour les sessions d'examens oraux en déontologie, lois et règlements et pour le travail pratique.

Statistiques de la session d'évaluations 2015

Inscriptions à l'examen : 58 candidats au permis d'arpenteur-géomètre

Aucun candidat au permis de géomètre

Sur les 31 candidats qui étaient finissants, 15 ont réussi l'ensemble des examens.

	Évaluation foncière avec applications scientifiques	Travail pratique	Déontologie, lois et règlements
Nombre de candidats	55	43	47
Moyenne	54,7	71	77
Succès	27	35	44
Échec	28	8 + 4*	3

* 4 candidats n'ont pas remis leur travail pratique

Lors du processus de révision et d'analyse des évaluations orales, nous avons reçu :

Demandes de révision pour l'évaluation écrite foncière : 1

Demandes d'analyse des résultats pour les évaluations orales : 3

Aucune demande de révision n'a permis de changer le statut d'échec à succès pour les candidats qui ont fait une demande.

La session d'examen 2015 était la première session d'évaluation à l'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre selon le nouveau processus excluant l'examen scientifique. Elle comprend une évaluation écrite foncière avec applications scientifiques sur 100 points, une évaluation orale sur un travail pratique sur 100 points et une évaluation orale indépendante sur la déontologie et les lois et règlements sur 100 points.

M. Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général
et Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre contrôle l'accès à l'exercice de la profession. Ainsi, l'Ordre analyse les demandes qui lui sont adressées par toute personne qui désire obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre et l'informe des modalités de délivrance du permis. À titre de directeur général et secrétaire, j'assure l'application des dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* qui encadre la délivrance des permis par le Conseil d'administration.

Les activités relatives à la délivrance des permis pour l'exercice 2015-2016

Demandes de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux				
	NOMBRE DE DEMANDES			
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
	NOMBRE DE DEMANDES			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	32	32	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
	NOMBRE DE DEMANDES			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	0	0	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
	NOMBRE DE DEMANDES			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	0	0	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

Demandes de permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités				
	NOMBRE DE DEMANDES			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	0	0	0	0
Ailleurs qu'au Québec	0	0	0	0

L'Ordre a un règlement en vertu du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

M. Gilles Vanasse, a.-g.
Président du comité
d'inspection professionnelle

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Les membres

- Gilles Vanasse, a.-g., président
- Daniel Collin, a.-g., vice-président
- Christian Couillard, a.-g.
- Yves Tremblay, a.-g.
- Élyane Tremblay, a.-g.
- Alain Carrier, a.-g.

Les collaborateurs

- Steve Cloutier, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Jean-Yves Tremblay, a.-g., inspecteur
- Jacques Patenaude, a.-g., inspecteur/enquêteur
- Francine Guay, secrétaire du comité

Programme général d'inspection 2015-2016

Résolution no 4043

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2015-2016.

1. Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude.
2. Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection professionnelle.
3. Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic.
4. Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans.
5. Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du comité d'inspection professionnelle.
6. Effectuer les inspections des membres œuvrant ou ayant œuvré à titre d'expert foncier en matière de rénovation cadastrale, nonobstant le délai de six ans décrit au point 4, ceci considérant l'échéance projetée pour 2021 du programme de rénovation cadastrale.

Les activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions. Le tableau suivant fait état des travaux réalisés durant cette période.

Traitement des dossiers d'inspection professionnelle	
	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	81
Dossiers fermés durant la période	61
Questionnaires/formulaires transmis aux membres visés par une visite d'inspection*	63
Questionnaires/formulaires retournés au comité	63
Membres visités par les inspecteurs	63
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	63
Membres rencontrés par le comité d'inspection	7
Membres ayant fait l'objet d'une enquête et nombre de rapport d'enquête du comité	0
Recommandations du comité au Conseil d'administration	0
Décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du comité	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0
Dossiers en suspens à la fin de l'exercice	20

* Les questionnaires d'évaluation ne sont transmis qu'aux membres étant ciblés pour une visite d'inspection.

Principales problématiques observées par le comité d'inspection

- Respect de la confidentialité des codes et des mots de passe associés à l'utilisation de la signature numérique.
- Respect de l'article 8 du *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation*.
- Respect des articles 9.6 (concordances) et 9.13 (empiètements) du *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation*.
- Tenue de dossiers : conservation du greffe en assurant une protection satisfaisante contre le feu, l'eau et le vol.
- Respect des articles 51 à 53 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* concernant le contenu obligatoire des procès-verbaux d'abornement.

M. Réjean Gingras, a.-g.
Syndic de l'Ordre

RAPPORT DU SYNDIC

Le rôle du syndic

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent aussi venir des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également démarrer une enquête suite à des informations qu'il aura reçues.

Le bureau

- Réjean Gingras, a.-g., syndic
- Jacques Drainville, a.-g., syndic adjoint (temps plein)
- André Roy, a.-g., syndic adjoint (temps partiel)
- Jacques Sylvestre, a.-g., syndic adjoint (temps partiel)
- Anik Fortin-Doyon, avocate, procureure
- Catherine Bérubé, technicienne juridique
- France Robitaille, adjointe administrative

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année 23 demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre qui concernaient 22 arpenteurs-géomètres.

Traitement des dossiers de conciliation des comptes	
	NOMBRE
Demandes de conciliation reçues	23
Demandes rejetées (hors délai)	1
Dossiers fermés après conciliation d'un syndic	10
Dossiers acheminés pour arbitrage des comptes	12

Les demandes d'enquête

Le bureau du syndic a reçu, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, 110 demandes d'enquête. Les motifs justifiant le dépôt de ces requêtes étaient principalement liés à des manquements au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres*.

Traitement des demandes d'enquête	
	NOMBRE
Dossiers antérieurs actifs au 1er avril 2015	176
Demandes d'enquêtes 2015-2016 - nombre de membres visés : 94	110
Total de dossiers actifs au cours de l'année 2015-2016	286
Dossiers fermés avec décision de ne pas porter plainte	**163**
- demande d'enquête jugée non-fondée	122
- par la conciliation du syndic	12
- avec notification de recommandations par lettre	12
- avec lettre de blâme	12
Dossiers fermés avec décision de plainte au conseil de discipline	**5**
Total de dossiers fermés à la fin de la période	**168**
Dossiers actifs au 31 mars 2016	**118**

M. Jean Paquin, a.-g.
Président du
Comité de révision

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte à l'endroit d'un professionnel devant le conseil de discipline d'un Ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- Jean Paquin, a.-g., président (début du mandat le 10 décembre 2015)
- Pierre Bernier, a.-g., président par intérim (fin du mandat le 10 décembre 2015)
- Paul Thibault, a.-g., (depuis le 10 décembre 2015)
- Ghislain Tremblay, a.-g., (depuis le 10 décembre 2015)
- Marc-André Gosselin, administrateur nommé par l'OPQ, membre
- Céline Bélanger, administratrice nommée par l'OPQ, membre suppléante

Secrétaire : Émilie Tremblay, secrétaire du comité (jusqu'en août 2015)
Audrey Thibault, secrétaire du comité par intérim

Les activités

Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, 19 demandes d'avis ont été reçues par le comité de révision. De ces 19 demandes, 1 est toujours en attente qu'un avis soit rendu. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Demande d'avis pour la période 2015-2016 selon la nature des plaintes

	NOMBRE
Certificat de localisation	5
Bornage	4
Piquetage	4
Implantation	3
Description technique	1
Servitude	1
Divers travaux d'arpentage	1

Pendant la période de référence, le comité a tenu 4 réunions au cours desquelles 21 avis ont été rendus. Mentionnons que 3 de ces avis concernaient des demandes reçues lors de l'exercice 2014-2015. Le tableau qui suit présente un résumé des avis rendus selon leur nature.

Avis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion

	NOMBRE
Entérine la décision du syndic ou syndics adjoints de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	19
Recommande au syndic de faire un complément d'enquête	1
Recommande au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	1

Mme Audrey Thibault
Secrétaire par intérim
du conseil de discipline

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le mandat du conseil

Le Conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Les membres

- Michel Robitaille, a.-g.
- Yvon Létourneau, a.-g.
- Clément Arsenault, a.-g.
- Marc-André Carrier, a.-g.
- Yves Cloutier, a.-g.
- Gaétan Groleau, a.-g.
- Nathalie Massé, a.-g.
- Richard Carrier, a.-g.
- Benoit Péloquin, a.-g.

Secrétaire : Audrey Thibault (par intérim)

De plus, le président sortant, Me Jean-Guy Gilbert, a siégé lors d'une des deux auditions s'étant tenues au cours de la période. Me Jean-Guy Légaré, président nommé par le Bureau des présidents des conseils de discipline a présidé la deuxième audition, le tout, selon les nouvelles *Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels* (C26, r. 8.1) entrées en vigueur en août 2015.

Les activités

Au cours de la période d'exercice 2015-2016, le conseil a tenu 2 auditions d'une demi-journée. Par ailleurs, le conseil aura rendu sa décision dans le cas de 4 dossiers dont 3 concernaient des plaintes déposées durant l'exercice antérieur.

Les tableaux qui suivent détaillent la nature des infractions reprochées et les sanctions imposées, s'il y a lieu.

Plaintes reçues par le conseil en 2015-2016		
Nature des infractions reprochées	Nombre de plaintes déposées	
	par le syndic	par toute autre personne
Article 3.02.01 du *Code de déontologie* et l'article 59.2 du *Code des professions*	1	0
Articles 3.05.01 et 2.01 du *Code de déontologie* et l'article 59.2 du *Code des professions*	1	

Décisions du conseil	
	Nb de dossiers
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	4
Imposant une sanction	0
Décision du conseil rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré	**1**

Sanctions imposées par le conseil	
Nature de la sanction	Nb de chefs
Amendes	23
Paiement des débours	4
Réprimandes	3
Radiation	0

Recommandations au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations	
Selon la nature, s'il y a lieu	Nb de dossiers
Recommandations au Conseil d'administration	0
Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations	0

Tribunal des professions	
Selon la nature, s'il y a lieu	Nb de dossiers
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

M. Benoît Desroches, a.-g.
Président du conseil
d'arbitrage des comptes

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat du conseil

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

- Benoît Desroches, a.-g., président
- Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- René Beaudoin, a.-g.
- Denis Vaillancourt, a.-g.
- Michel Picard, a.-g.
- Daniel Gélinas, a.-g.
- Réjean Archambault, a.-g.
- Claude Lahaie, a.-g.
- Jean Godon, a.-g.
- Christian Tessier, a.-g.

Secrétaire : Anik Fortin-Doyon, avocate
Audrey Thibault, adjointe de la secrétaire

Les activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'arbitrage a tenu 6 audiences qui lui auront permis de prendre une décision finale sur 7 dossiers.

Traitement des demandes d'arbitrage des comptes	
Dossiers susceptibles d'être traités en arbitrage des comptes transmis par le syndic en 2015-2016	12
Dossiers 2015-2016 fermés sans poursuite de la procédure d'arbitrage	5
Dossiers 2015-2016 acheminés pour traitement au Conseil d'arbitrage	7

Dossiers traités par le conseil d'arbitrage

	DEMANDES		COMPTE D'HONORAIRES		
	Reçues	Entendues	Maintenu	Réduit	Annulé
Provenant de l'exercice 2015-2016	7	6	3	2	1
Provenant de l'exercice 2014-2015		1*	1		

* Trois demandes d'arbitrage de l'exercice 2014-2015 restent à être entendues. Elles relèvent d'une même opération de bornage et doivent être traitées conjointement. Le Conseil d'arbitrage et les parties ont convenu de procéder après décision de la Cour supérieure au sujet du bornage puisque les honoraires de l'arpenteur-géomètre feront l'objet d'un débat devant cette cour.

M. François Houle, a.-g.
Président du comité
de sinistres et de prévention

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B01-8028 et a pour objet :

- de constituer un dossier et de rassembler des données relativement à tout sinistre;
- de faire toute recommandation générale au Conseil d'administration sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;
- d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.

Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Conseil d'administration.

Les membres

- François Houle, a.-g., président (Montréal)
- Bruno Tremblay, a.-g. (Saguenay)
- Gilles Bellemare, a.-g. (Québec)
- Hugues Lefrançois, a.-g. (Québec)
- Marc Gravel, a.-g. (Québec)
- Rock Mathieu, a.-g. (Montérégie)
- Marcel Cadoret, a.-g. (Côte-Nord)

L'assureur La Capitale

- Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- Jean-Mathieu Potvin, avocat, service à l'indemnisation – secteur juridique et risques spécialisés

Les activités

Pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, le comité de sinistres a tenu trois réunions, soit les 4 juin et 10 septembre 2015 ainsi que le 28 janvier 2016.

Au 31 mars 2016, le bilan statistique pour cette année concernant les programmes d'assurance s'établit de la façon suivante : pour le programme de base, 79 dossiers de réclamation ont été ouverts, de ce nombre 22 sont maintenant fermés; pour le programme de rénovation cadastrale, on compte 5 dossiers ouverts durant la même période dont aucun n'a été fermé.

Réclamations selon le type de mandat *

MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Autres	12,7	6,0
Arpentage de construction	6,3	11,4
Bornage	0,0	0,0
Certificat de localisation	48,1	48,7
Description technique	2,5	0,6
Implantation	20,3	21,3
Nivellement	1,3	1,1
Opération cadastrale	6,3	1,9
Piquetage	1,3	3,7
Plan de propriété	0,0	0,0
Plan photogrammétrique	0,0	0,0
Plan topographique	1,3	5,2
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**

* Données statistiques compilées par l'assureur pour le programme de base.

Le nombre de réclamations relatives au certificat de localisation et aux opérations d'implantation constitue 54 des 79 réclamations, soit près de 70 % de celles-ci. Les montants des sinistres encourus pour ces mandats comptent également pour environ 70 % du total des montants. Dans le cas d'un dossier fermé, le sinistre encouru constitue la somme des indemnités payées et des frais de règlement, soustraite du recouvrement de franchise. Dans le cas d'un dossier en cours (ouvert), le sinistre encouru constitue la somme totale des frais de règlement et des réserves prévues au dossier.

Comme l'illustre le tableau, le certificat de localisation enregistre une proportion importante des montants encourus pour cette année, soit 48,7% avec une proportion de 48,1% des réclamations. Tout comme l'année dernière, pour ce type de mandat, le comité remarque un nombre important de réclamations à l'égard d'omissions ou de manques relatifs aux dispositions règlementaires municipales qui touchent les propriétés riveraines et les zones à risque et, aussi, à des manques ou omissions relatifs aux servitudes.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau des membres

Au 31 mars 2016, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 1045 membres, dont 912 hommes et 133 femmes. La répartition des permis se déclinait en 1031 arpenteurs-géomètres et 14 géomètres.

Évolution de l'effectif 2015-2016	
Membres au 31 mars 2015	**1035**
• Permis d'arpenteur-géomètre	1019
• Permis de géomètre	16
Nouveaux membres	32
• Permis d'arpenteur-géomètre	0
• Permis de géomètre	
Réinscriptions au tableau (total)	3
• Permis révoqués	0
• Permis suspendus temporairement	0
Radiations (non-paiement de la cotisation)	(3)
Radiations (cause disciplinaire)	(0)
Permis suspendus temporairement	(0)
Démissions	(16)
Décès	(6)
Membres 31 mars 2016	**1045**
• Permis d'arpenteur-géomètre	1031
• Permis de géomètre	14
Outre ses permis d'arpenteur-géomètre et de géomètre, l'Ordre ne délivre aucun autre type de permis qu'il soit temporaire ou non.	

Répartition régionale des membres au 31 mars 2016	
Capitale-Nationale (03)	263
Montérégie (16)	146
Montréal (06)	93
Laurentides (15)	82
Chaudière-Appalaches (12)	71
Lanaudière (14)	55
Saguenay-Lac-St-Jean (02)	42
Estrie (05)	41
Mauricie (04)	39
Outaouais (07)	38
Bas-Saint-Laurent (01)	35
Laval (13)	31
Abitibi-Témiscamingue (08)	26
Centre-du-Québec (17)	26
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11)	22
Côte-Nord (09)	16
Nord-du-Québec (10)	1
Hors Québec (Ottawa)	9
Hors Québec	9

Immatriculation	
	Nombre
Dossiers actifs au 31 mars 2015	148
Dossiers ouverts	44
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(32)
Dossiers actifs au 31 mars 2016	**160**

Répartition des membres selon les classes établies aux fins de cotisation pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016			
CATÉGORIE DE MEMBRES	NOMBRE	COTISATION RÉGULIÈRE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE POUR FORMATION CONTINUE
Arpenteur-géomètre propriétaire, actionnaire au sens du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société* ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique	382	2 625,00 $	250,00 $
Géomètre propriétaire, actionnaire au sens du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société* ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique	2	1 313,00 $	250,00 $
Arpenteur-géomètre salarié	462	1 313,00 $	250,00 $
Géomètre salarié	12	657,00 $	250,00 $
Enseignant ou professeur	8	438,00 $	250,00 $
Hors Québec (statut particulier)	9	438,00 $	250,00 $
Membre retraité disposant de revenus d'emploi	32	219,00 $	--
Membre retraité ne disposant pas de revenus d'emploi	88	50,00 $	--
Membre honoraire	50	0,00 $	--

La cotisation régulière et la cotisation supplémentaire pour formation continue sont payables en deux versements, soit le 1er avril 2015 et le 1er août 2015.

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession	
	MONTANT
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 $
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 $
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 $
Délivrance d'un permis	75,00 $
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 $
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 $
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre temporaire	75,00 $
Délivrance d'un permis spécial	75,00 $
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 $
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 $
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 $

Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société

L'arpenteur-géomètre peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions* (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions*.

Au 31 mars 2016, 324 arpenteurs-géomètres exerçaient la profession au sein d'une société par actions alors que 29 exerçaient la profession au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

À l'exception des membres qui sont à l'emploi exclusif d'une municipalité, d'une société d'État ou d'un gouvernement provincial ou fédéral (192 membres), tous les membres de l'Ordre adhèrent au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, sans distinction pour les classes de membres ou les statuts (853 membres).

La garantie par sinistre et par assuré est de 1 000 000 $, sans limites pour l'ensemble des sinistres. L'Ordre ne détient pas de fonds d'indemnisation.

Contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation de titre

Le tableau ci-après détaille les activités de l'exercice 2015-2016

Dossiers d'enquête	**NOMBRE**	
Dossiers antérieurs actifs au 1er avril 2015	**8**	
Dossiers d'enquête ouverts 2015-2016	5	
Dossiers actifs au 31 mars 2016	5	
Enquêtes complétées		
- portant sur l'exercice illégal	7	
- portant sur l'usurpation de titre	1	
- portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre	0	
Poursuites pénales intentées		
- portant sur l'exercice illégal	0	
- portant sur l'usurpation de titre	0	
- portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre	0	
Jugements rendus	**NOMBRE**	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
- portant sur l'exercice illégal	0	0
- portant sur l'usurpation de titre	0	0
- portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre	0	0
Montant total des amendes imposées	**-$**	**-$**

Formation continue

Lors de l'exercice 2015-2016, l'Ordre a organisé pour ses membres 5 formations facultatives. Conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, les membres sont tenus d'accumuler 36 heures de formation continue par période de référence de 3 ans. La présente période s'étend du 1er avril 2014 au 31 mars 2017. De plus, le Conseil d'administration peut déterminer, s'il y a lieu, une obligation de participation de tous les membres ou de certains d'entre eux à une formation spécifique. L'exercice 2015-2016 ne comportait aucune obligation de ce type.

Formations offertes par l'Ordre en 2015-2016			
FORMATION	**DATE**	**NOMBRE D'HEURES**	**NB DE MEMBRES PARTICIPANTS**
Le greffe numérique			
Québec	04-06-15	6	174
Trois-Rivières	15-06-15	6	126
Webinaire	15-06-15	6	65
Montréal	19-06-15	6	185
En Ligne	13-10-15	6	nd
			Total : **550**
La gestion d'une étude d'arpenteur-géomètre : l'enjeu financier et l'enjeu de communication			
Bromont (Congrès OAGQ)	18-09-15	4	445
En ligne	15-10-15	4	nd
			Total : **445**
Gestion des dossiers en milieux hydriques et humides			
Rimouski	19-11-15	6	32
Drummondville	26-11-15	6	85
Laval	27-11-15	6	87
Québec	01-12-15	6	88
Webinaire	01-12-15	6	71
Québec	09-12-15	6	91
Longueuil	11-12-15	6	90
En ligne	21-01-16	6	nd
			Total : **544**
Risque et sécurité des données numériques			
Laval	05-02-16	6	85
Laval	12-02-16	6	65
Drummondville	19-02-16	6	83
Québec	22-02-16	6	156
Webinaire	22-02-16	6	179
En ligne	30-03-16	6	nd
			Total : **568**
Déontologie, éthique et pratique professionnelle de l'arpenteur-géomètre : cadre législatif et normatif de la profession (formation en 3 parties)			
Partie 1 – En ligne	01-03-16	2	nd
Partie 2 – En ligne	01-03-16	2	nd
Partie 3 – En ligne	01-03-16	2	nd
Au total, 28 heures de formation ont été offertes en 2015-2016			

Sanctions liées à la formation continue (exercice 2015-2016)
6 membres de l'Ordre qui avaient omis de se présenter à la formation obligatoire spécifique Déontologie, éthique et normes professionnelles de l'arpenteur-géomètre donnée en 2013 et 2014 se sont vus obligés de reprendre la formation au siège de l'Ordre et à leurs frais.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

Accompagnés du rapport des vérificateurs

Ordre des ARPENTEURS-GÉOMÈTRES du Québec

Rapport annuel 2015 | 2016

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2016

	Pages
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 et 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7 et 8
Notes complémentaires	9 à 14
ANNEXES	
A - Détails des produits	15
B - Détails des frais administratifs	16
C - Charges des comités	17

Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,

Pierre Tessier

Directeur général et secrétaire,

Luc St-Pierre

Aubé Anctil Pichette & Associés

Comptables professionnels agréés | Société en nom collectif

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Labé Arcul Pichette et Associés

Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif [1]

Québec, Québec
Le 14 juin 2016

[1] Par Denis Villeneuve, CPA auditeur, CA

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2016 Total	2015 Total
	Fonds d'exploitation $	Fonds de formation continue $	Fonds du précis de droit $	Total $	Fonds d'exploitation $	Fonds de stabilisation des primes $	Fonds de prévention $	Total $	$	$
PRODUITS *	1 740 942	226 420		1 967 362	1 804 985	8 902	11 484	1 825 371	3 792 733	3 811 408
CHARGES										
Frais administratifs *	663 601	176 799	15 224	855 624	1 943 599			1 943 599	2 799 223	2 702 117
Comités *	1 040 498			1 040 498					1 040 498	1 128 453
Contribution au conseil interprofessionnel	9 923			9 923					9 923	10 130
	1 714 022	176 799	15 224	1 906 045	1 943 599			1 943 599	3 849 644	3 840 700
	26 920	49 621	(15 224)	61 317	(138 614)	8 902	11 484	(118 228)	(56 911)	(29 292)
AUTRES ACTIVITÉS										
Produits										
Publications	6 522			6 522					6 522	10 236
Congrès annuel	152 720			152 720					152 720	11 702
	159 242			159 242					159 242	21 938
Charges										
Publications	6 075			6 075					6 075	4 636
Congrès annuel	152 194			152 194					152 194	3 149
	158 269			158 269					158 269	7 785
	973			973					973	14 153
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	27 893	49 621	(15 224)	62 290	(138 614)	8 902	11 484	(118 228)	(55 938)	(15 139)

* Postes dont la composition figure en annexe

Ordre des ARPENTEURS-GÉOMÈTRES du Québec

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Fonds d'administration générale						Fonds du régime d'assurance					2016	2015
	Investi en immo-bilisations $	Affecté à la formation continue $	Affecté au précis de droit $	Affecté à la promotion de la profession $	Non affecté $	Total $	Investi en immo-bilisations $	Fonds de stabilisation des primes $	Fonds de prévention $	Non affecté $	Total $	Total $	Total $
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	60 511	(96 158)	183 318	28 686	624 744	801 101	980	500 000	563 076	230 374	1 294 430	2 095 531	2 110 670
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 970)	50 050	(15 224)		44 434	62 290	(296)	8 902	11 484	(138 318)	(118 228)	(55 938)	(15 139)
Virements interfonds (note 3)		22 778		(5 000)	5 000	22 778		(8 902)	(104 626)	90 750	(22 778)		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 701				(1 701)		479			(479)			
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	45 242	(23 330)	168 094	23 686	672 477	886 169	1 163	500 000	469 934	182 327	1 153 424	2 039 593	2 095 531

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(55 938)	(15 139)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 523	11 974
Amortissement des actifs incorporels	6 193	8 734
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	550	(125 160)
Intérêts et ristournes réinvestis	(20 386)	
	(59 058)	(119 591)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 5)	193 630	72 074
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	134 572	(47 517)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 180)	(11 672)
Acquisition d'actif incorporel		(522)
Acquisition d'un certificat de placement garanti	(700 000)	
Encaissement d'un placement	112 278	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(589 902)	(12 194)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(455 330)	(59 711)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 106 816	1 166 527
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	651 486	1 106 816

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2016

			2016	2015
	Fonds d'administration générale $	Fonds du régime d'assurance $	Total $	Total $
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	469 808	181 678	651 486	1 106 816
Certificat de placement garanti, 1 %	700 000		700 000	
Comptes clients et autres créances (note 6)	38 785	42 140	80 925	67 033
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts	7 953		7 953	15 221
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	852			
Stocks	7 522		7 522	9 273
Frais payés d'avance (note 7)	38 834		38 834	27 763
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	1 263 754	223 818	1 486 720	1 226 106
PLACEMENTS (note 8)		1 052 498	1 052 498	1 144 390
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	31 293	662	31 955	40 848
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	13 949	501	14 450	20 643
TOTAL DE L'ACTIF	1 308 996	1 277 479	2 585 623	2 431 987

Pour le comité exécutif

_____, administrateur

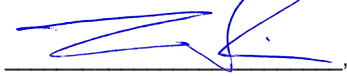

_____, administrateur

	Fonds d'administration générale $	Fonds du régime d'assurance $	2016 Total $	2015 Total $
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs (note 11)	214 643	29 073	243 716	187 284
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts		852		
Produits reportés (note 12)	208 184	94 130	302 314	149 172
TOTAL DU PASSIF	422 827	124 055	546 030	336 456
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investi en immobilisations	45 242		45 242	60 511
Affecté à la formation continue	(23 330)		(23 330)	(96 158)
Affecté au précis de droit	168 094		168 094	183 318
Affecté à la promotion de la profession	23 686		23 686	28 686
Non affecté	672 477		672 477	624 744
	886 169		886 169	801 101
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE				
Investi en immobilisations		1 163	1 163	980
Fonds de stabilisation des primes		500 000	500 000	500 000
Fonds de prévention		469 934	469 934	563 076
Non affecté		182 327	182 327	230 374
		1 153 424	1 153 424	1 294 430
TOTAL DES SOLDES DE FONDS	886 169	1 153 424	2 039 593	2 095 531
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	1 308 996	1 277 479	2 585 623	2 431 987

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2016

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Arpenteurs-Géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation
Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue
Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds du précis de droit
En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds de promotion de la profession
Le fonds de promotion de la profession est utilisé pour financer des activités en lien avec la promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation
Ce fonds, mis sur pied le 1er février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes
Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

L'Ordre s'est engagé à constituer et à maintenir au fonds de stabilisation des primes une somme de 500 000 $.

Fonds de prévention
Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 $. Il est de plus constitué des intérêts payés sur le fonds de stabilisation lorsque celui-ci atteint la somme de 500 000 $ et des sommes pouvant être versées par l'Ordre en regard des objectifs du programme, et ceci, avec le consentement et l'approbation du gestionnaire du fonds.

Comptabilisation des produits
L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Les cotisations et primes d'assurances sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'Ordre comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Fonds d'administration générale investi en immobilisations et fonds du régime d'assurance investi en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Ventilation des charges
L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et services externes : selon le temps consacré à une fonction;
Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du certificat de placement garanti, des comptes clients et autres créances et des sommes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs. Les éléments d'actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des placements.

Coûts de transactions
L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Mobilier de bureau - 20 %
Matériel informatique - 30 %
Matériel promotionnel - 20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %.

3. VIREMENTS INTERFONDS

Des montants de 20 000 $ et 2 778 $ ont été transférés du fonds de prévention au fonds de formation continue pour couvrir respectivement une partie des frais d'une formation sur le greffe numérique et pour rembourser 50 % des frais d'inscriptions des arpenteurs-géomètres à une formation offerte sur les certificats de localisation.

Un montant de 5 000 $ a été transféré du fonds affecté à la promotion de la profession vers le fonds d'exploitation afin d'attribuer une aide financière à un candidat ou une candidate intéressé(e) par des études de 2e ou 3e cycle en sciences géomatiques.

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 $, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

Un montant de 90 750 $ a été transféré du fonds de prévention vers le fonds d'assurances non affecté afin de réduire la contribution totale des membres assurés au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2016

4. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 728 350 $ (774 289 $ en 2015) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2016 $	2015 $
Loyer	70 327	58 646
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	45 099	53 783
Salaires et services externes	603 650	645 840
Télécommunications	9 274	16 020
	728 350	774 289

La répartition en 2016 est la suivante :

	Formation continue $	Discipline $	Inspection professionnelle $	Pratique illégale $	Syndic $	Revues $	Assurances $
Loyer	5 196	8 236	7 434	2 653	39 989	2 570	4 249
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	3 319	5 278	4 686	1 697	25 837	1 591	2 691
Salaires et services externes	44 600	70 700	63 800	22 700	343 400	22 000	36 450
Télécommunications	685	1 086	980	350	5 274	339	560
	53 800	85 300	76 900	27 400	414 500	26 500	43 950

5. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	2016 $	2015 $
Comptes clients et autres créances	(13 892)	137 467
Somme à recevoir du Fonds Joncas	7 268	(14 816)
Stocks	1 751	2 525
Frais payés d'avance	(11 071)	(1 018)
Créditeurs	56 432	(42 593)
Sommes à payer à des employés et administrateurs		(11 850)
Produits reportés	153 142	2 359
	193 630	72 074

6. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2016 $	2015 $
Membres	92 735	54 554
Provision pour dépréciation	(25 802)	(21 494)
	66 933	33 060
Subventions à recevoir	10 000	10 000
Sommes à recevoir de l'État	3 992	23 973
	80 925	67 033

Au 31 mars 2016, la valeur comptable des sommes à recevoir dépréciées des membres est de 25 802 $ (21 494 $ en 2015).

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2016 $	2015 $
Assurances	5 544	5 179
Congrès	24 104	4 349
Autres	9 186	18 235
	38 834	27 763

8. PLACEMENTS

	2016 $	2015 $
Fonds du régime d'assurance		
Fonds - La Capitale, taux des obligations du Canada augmenté de 1 % jusqu'au 31 mars 2018	1 052 498	1 144 390

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2015
	$	$	$	$
Fonds d'administration générale				
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	175 838	162 002	13 836	17 295
Matériel informatique	38 713	22 011	16 702	22 355
Matériel promotionnel	14 074	13 319	755	933
	231 512	200 219	31 293	40 583
Fonds du régime d'assurance				
Matériel informatique	1 778	1 116	662	265

10. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2015
	$	$	$	$
Fonds d'administration générale				
Logiciels	42 088	28 139	13 949	19 928
Fonds du régime d'assurance				
Logiciels	3 500	2 999	501	715

11. CRÉDITEURS

	2016 $	2015 $
Fournisseurs et frais courus	239 226	184 431
Sommes à remettre à l'État	4 490	2 853
	243 716	187 284

12. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations et primes d'assurances afférentes à l'exercice subséquent.

13. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à quinze de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2016 est de 26 409 $ (28 356 $ en 2015).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément à un contrat de location-exploitation expirant en avril 2022, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel s'élève à 93 500 $, incluant une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer total à payer jusqu'à l'expiration du bail s'élève à 539 840 $.

Conformément à des contrats de location-exploitation expirant en mai et décembre 2018, l'Ordre loue de l'équipement dont les loyers annuels s'élèvent respectivement à 4 410 $ et 3 326 $. Les loyers totaux à payer jusqu'à l'expiration des baux s'élèvent à 14 383 $.

L'Ordre a signé avec une société de services linguistiques une convention pour la coordination de la revue Géomatique expirant en avril 2017 dont les honoraires annuels s'élèvent à 30 000 $.

Les loyers et honoraires minimums futurs totalisent 584 223 $ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

131 202 $	en	2017
93 085	en	2018
89 974	en	2019
87 755	en	2020
87 755	en	2021

L'Ordre a signé avec une société d'assurances une convention de gestion de son programme de responsabilité pour une période de cinq ans du 1er avril 2013 au 31 mars 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. La direction estime qu'elle disposera des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

Ordre des ARPENTEURS-GÉOMÈTRES du Québec

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAILS DES PRODUITS

ANNEXE A

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2016 Total	2015 Total
	Fonds d'exploitation $	Fonds de formation continue $	Fonds du précis de droit $	Total $	Fonds d'exploitation $	Fonds de stabilisation des primes $	Fonds de prévention $	Total $	$	$
Arbitrage des comptes	964			964					964	2 586
Cotisations annuelles	1 600 958			1 600 958					1 600 958	1 641 941
Cotisations Formation continue		220 500		220 500					220 500	180 400
Discipline et inspection professionnelle	62 858			62 858					62 858	87 523
Exercice illégal										1 500
Frais d'administration	2 704			2 704	30 850			30 850	33 554	31 484
Frais d'expédition	443			443					443	454
Honoraires d'examens	24 900			24 900					24 900	19 790
Immatriculations et licences	2 950			2 950					2 950	2 450
Inscriptions		5 920		5 920					5 920	
Intérêts gagnés	4 298			4 298		8 902	11 484	20 386	24 684	33 646
Primes d'assurances					1 764 135			1 764 135	1 764 135	1 749 699
Reconnaissance d'activités de formation	4 250			4 250					4 250	2 000
Revues	20 859			20 859					20 859	28 679
Stages de perfectionnement	10 458			10 458					10 458	16 181
Subvention à la formation et à la recherche					10 000			10 000	10 000	10 000
Transferts de minutes	5 300			5 300					5 300	3 075
	1 740 942	226 420		1 967 362	1 804 985	8 902	11 484	1 825 371	3 792 733	3 811 408

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAILS DES FRAIS ADMINISTRATIFS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

ANNEXE B

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2016 Total	2015 Total
	Fonds d'exploitation $	Fonds de formation continue $	Fonds du précis de droit $	Total $	Fonds d'exploitation $	Fonds de stabilisation des primes $	Fonds de prévention $	Total $	$	$
FRAIS ADMINISTRATIFS										
Activités de prévention										946
Amortissement										
Immobilisations corporelles	10 441			10 441	82			82	10 523	11 974
Actifs incorporels	5 550	429		5 979	214			214	6 193	8 734
Assemblée générale annuelle	5 477			5 477					5 477	1 186
Assurances	9 375			9 375	1 838 337			1 838 337	1 847 712	1 731 760
Bourses d'études, prix et dons	1 500			1 500					1 500	1 500
Cocktails et rencontres										2 313
Congrès extérieurs et rencontres en région	13 970			13 970					13 970	9 090
Créances douteuses	6 145			6 145	457			457	6 602	8 292
Développement informatique		9 754		9 754					9 754	8 813
Formation du personnel	8 098			8 098					8 098	12 342
Frais de repas et déplacements		18 490	402	18 892					18 892	13 767
Information au public	30 285			30 285						
Intérêts et frais bancaires	39 445			39 445	3 374			3 374	42 819	17 959
Location de salles		5 389		5 389					5 389	13 836
Loyer	36 696	5 196		41 892	4 370			4 370	46 262	52 165
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	35 739	3 319		39 058	10 698			10 698	49 756	40 357
Perte sur la cession d"immobilisations corporelles	550			550					550	
Préparation et prestation de cours		88 937		88 937					88 937	35 335
Projets spéciaux										
Étude démographique										27 300
Diagnostique organisationnel	585			585					585	10 372
Guide sceau numérique										15 474
Honoraires ressources humaines	14 740			14 740					14 740	
Promotion de la profession	9 698			9 698					9 698	4 733
Publications et annonces	360			360					360	
Rapport annuel	2 885			2 885					2 885	2 567
Salaires et services externes	349 155	44 600		393 755	36 450			36 450	430 205	490 037
Services professionnels	58 369		14 822	73 191	49 057			49 057	122 248	140 848
Stages de perfectionnement	7 018			7 018					7 018	19 622
Télécommunications	17 520	685		18 205	560			560	18 765	20 795
	663 601	176 799	15 224	855 624	1 943 599			1 943 599	2 768 938	2 702 117

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

ANNEXE C

	2016 $	2015 $
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	3 845	3 327
Discipline	91 111	142 789
Exercice illégal	27 599	27 109
Inspection professionnelle	173 223	279 679
Syndic	478 554	452 594
	774 332	905 498
Autres comités		
Arbitrage des comptes	5 274	8 896
Conseil d'administration et comité exécutif	125 552	115 533
Comités ad hoc	2 820	4 697
Examinateurs	37 380	35 236
Revues	93 929	57 376
Stages	1 211	1 217
	1 040 498	1 128 453

Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE
2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2
Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352
Site Internet : http://www.oagq.qc.ca - Courriel : oagq@oagq.qc.ca